

Décret

Générale

modern

Décret n° 2006-0183/PR/MCIA portant éléments additifs à certaines dispositions du décret n° 2006-0017/PRE portant création du Comité National d'Organisation des réunions des organes directeurs et du Sommet des Chefs d'Etats et des gouvernements des pays du COMESA.

n° 2006-0183/PR/MCIA

Ministère

Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat

Date de publication

23 juillet 2006

Numéro JO

n° 14 du 31/07/2006

Date du numéro

31 juillet 2006

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS**VU** La Constitution du 15 septembre 1992**VU** La Loi n°67/AN/00/4ème du 1er février 2000 relative à la ratification de l'Accord portant adhésion de la République de Djibouti au COMESA**VU** Le Décret n°2005-0067/PRE du 21 mai 2005 portant nomination du Premier Ministre**VU** Le Décret n°2005-0069/PRE du 22 mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement**VU** Le Décret n°2006-0017/PRE du 21 janvier 2006 portant création du Comité National d'Organisation des réunions des organes directeurs et du Sommet des Chefs d'Etats et des gouvernements des pays du COMESA**VU** Les recommandations du Groupe National de Travail sur le COMESA

SUR Proposition du Ministre du Commerce et de l'Industrie.

TEXTE INTÉGRAL**Article 1er**

Les noms suivants sont ajoutés aux Sous Comité : Secrétariat « AD HOC » 1. M. Houssein Rirache Robleh, Environnement
Sous-comité Forum des Affaires Co-président 1. M. Said Omar Moussa, Président de la Chambre de Commerce Membre 1. Mme
Mane Mohamed Djama, ANPI Sous Comité « Accueil » Membres : 1. Tabarak Mohamed Ismael, Ministère de l'Agriculture 2.
Osman Moussa Sultan, Ministère de la jeunesse 3. Ali Kamil Ali, Directeur du Stade Hassan Gouled 4. Mariam Youssouf, CDC
de Q55. Fatouma Hassan Ali, CDC d'Engueilla Sous Comité « Santé et Sécurité » Membres : 1. M. Douksieh Abdi Douksieh,
Chef d'escadron 2. Lieutenant Abdourahouf Mohamed Bourhan Sous Comité Transport et logistique 1. Capitaine Daher Ladieh

waiss (Membre) Sous Comité Propreté de la ville1. Capitaine Idriss Miguil Assoweh (Membre) Exposition Artisanale1. Roda Ahmed Doualeh, ONTD (Membre) Sous-Comité ProtocoleMembres :1. M. Fathi Ahmed Chamsan, SG Ministère de l'Education Nationale2. M. Mohamed Sadek, Ministère de l'Education3. Mme. Fatouma Ahmed Moussa, Ministère des Finances4. M. Ahmed Houssein Ali , Présidence5. Mme. Souad Houssein, Présidence6. M. Abdi Houssein, MAECI7. Mme. Anissa Mohamed Moussa, MAECI8. M. Yacin Ahmed Dini, MAECI9. Mme. Zahra Hassan Sheik, MAECI10. M. Gawad Farah, Présidence11. Mme. Hodan Moussa Ahmed, MAECI12. M. Charmaké Idriss, Ministère de l'Emploi13. Kamal Ahmed Ibrahim, Présidence Sous Comité HébergementMembres :1. M. Aboubaker Doualeh Wais, MHUEAT2. M. Ahmed Mohamed Hersi, MHUEAT3. M. Almis Mohamed Abdillahi, MEFPP4. Mme. Safia Elmi Djibril, MS5. M. Houssein Kayad Halane, MS6. Mme. Nadira Abdallah Yahya, MS9. Mme. Mounira Ali Ahmed, MS8. Mme. Bahia Mohamed Ahmed, MS9. Mme. Anissa Med Houssein, UNFD10. Mlle. Zahra Houssein Ahmed God11. M. Houssein Abdillahi Kayad, MHUEAT12. M. Assoweh Abdillahi Assoweh, MS13. M. Nasser Mohamed Ousbo, MS14. M. Mohamed Ali Mohamed (Kabir), MS15. M. Habib Ibrahim Mohamed, MHUEAT16. Mme. Yasmine Ahmed Moussa, MHUEAT17. Mahdi Ismaël Darar, MHUEAT18. M. Abdourahman Chamzan, MID19. Mme. Fatouma Med Abdillahi, MENSUP20. M. Saleh Alwan Issé, MENSUP21. Mme. Safia Houmed Hassan, MS22. M. Ibrahim Barreh Hassan23. Mme. Moumina Houmed Hassan24. Mme. Fatouma Barkat Daoud

Article 2

Les dispositions de l'article 6 point 4 du Décret n°2006-0017/PRE se référant au Sous comité Protocole et relatives à ses missions seront être lues et entendues ainsi :Le sous Comité Protocole est chargé de :1. Élaborer les programmes des arrivées et des départs et les actualiser constamment

- 2 Tenir informés les « sous-comité réunion et conférences II » et hébergement, transport et sécurité des mouvements d'arrivées et de départs des délégations
- 3 Assurer l'accueil de toutes les délégations quels que soient leurs niveaux, à leurs arrivées sur le territoire national à l'aéroport ou à la frontière et les acheminer rapidement vers leurs lieux d'hébergement. Pour cela le sous Comité doit être en contact permanent avec les éléments des S/C sécurité, transport et hébergement
- 4 Faciliter les arrangements notamment des visas nécessaires à octroyer sur place et effectuer le plus rapidement possibles toutes les formalités douanières et aéroportuaires
- 5 Récupérer les bagages des délégués et les transporter aux différents points d'hébergement le plus tôt possible et sans se tromper
- 6 Établir les réservations des départs conformément à la demande des délégués
- 7 Produire et délivrer si possible les badges, les pins pour VIP au point d'entrée même du délégué sur le territoire nationale.8. Gérer les mesures à prendre en matière de conception, d'élaboration, d'édition et de distribution des invitations, en étroite collaboration avec les responsables du Secrétariat du Com Esa, de la Commission du Protocole et du Comité Conférences et Réunions
- 9 Assurer et gérer les moyens de transport et d'hébergement particulièrement des Chefs d'États et de gouvernements, des grands invités et des Ministres
- 10 Coordonner et organiser les mouvements et déplacements des cortèges en collaboration avec la commission de la sécurité
- 11 Assurer par tous les moyens la disponibilité des bannières, des drapeaux et des fanions de tous les états membres du Comesa, des pays observateurs présents au Sommet
- 12 Engager tous les moyens pour mettre en place : les bannières des États à l'Aéroport, à l'entrée des lieux d'hébergement, de réunions et de conférence ; les drapeaux des États sur les tables des réunions et des conférences ; les Fanions sur les voitures des Chefs d'États enfin les photographies des Chefs des États dans les suites présidentielles
- 13 Transmettre aux États membres les informations techniques et les modalités financières requises concernant l'arrivée, le parage et le départ des avions présidentiels ou des personnalités du secteur privé participants au Sommet

14

Engager tous les moyens pour se procurer et remettre à l'orchestre de l'armée djiboutienne, au moins six mois avant la tenue du Sommet, les spécimens des enregistrements électroniques (sur Cdrom) des Hymnes nationaux des États membres du COMESA.15. Rendre compte directement au secrétariat du Comité technique de coordination

- 16 Assurer une bonne circulation de l'information entre les membres du sous-comité et les autres sous-comités
- 17 Accomplir toute autre tâche qui lui sera assignée.

Article 3

Sous Comité Communication

-
- Khaled Abdallah Awad, Président– Naguib Ali Taher, Coordonnateur– Gamal ADDIN (Membre)Le reste de la liste des membres est inchangé

Article 4

Création et composition du Sous Comité Premières DamesUn Sous Comité Premières Dames est créé au sein du Comité National d'Organisation. Composition :1. Mme. Hayat Souleiman, UNFD2. Mme. Saada Abdi Moussa, MENSUP3. Mme. Fatouma Abdi Ali, UNFD4. Mme. Saada Omar Eleyeh, UNFD Sont chargées de l'élaboration et du suivi des documents cadres de travaux :1. Mme. Nima Boulhan, Document l'Education de la petite fille

-
- 2 Mmes. Mounira Ali Ahmed (DSME) et Saada Omar Eleyeh, Document Mutilation Génitale Féminine
 - 3 Mmes. Kadra Mohamed Moussa (DSME) et Fatouma Barkat (S.E/CTILSPT), Document SIDA.

Article 5

Les missions du Sous Comité Premières Dames– Proposer un projet de budget

-
- Élaborer les projets de documents relatifs aux thèmes des conférences des Premières Dames et des projets de recommandations
 - Présenter l'initiative djiboutienne pour le suivi des travaux des Premières Dames du COMESA
 - Adopter un projet de calendrier des travaux Sous Comité
 - Apporter le soutien nécessaire au Secrétariat Général du COMESA.

Article 7

Les autres dispositions de l'article 6 restent inchangées.

Article 8

Le présent Décret sera enregistré, exécuté partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH